

Côte d'Ivoire : Vague d'indignation des africains au Maroc après la décision des autorités de présenter un titre de séjour pour acheter un ticket de car

30.10.2019 | Comme nous le relevions dans un précédent article, les autorités Marocaines exigent désormais aux migrants africains, de présenter un titre de séjour pour acheter un ticket de car.

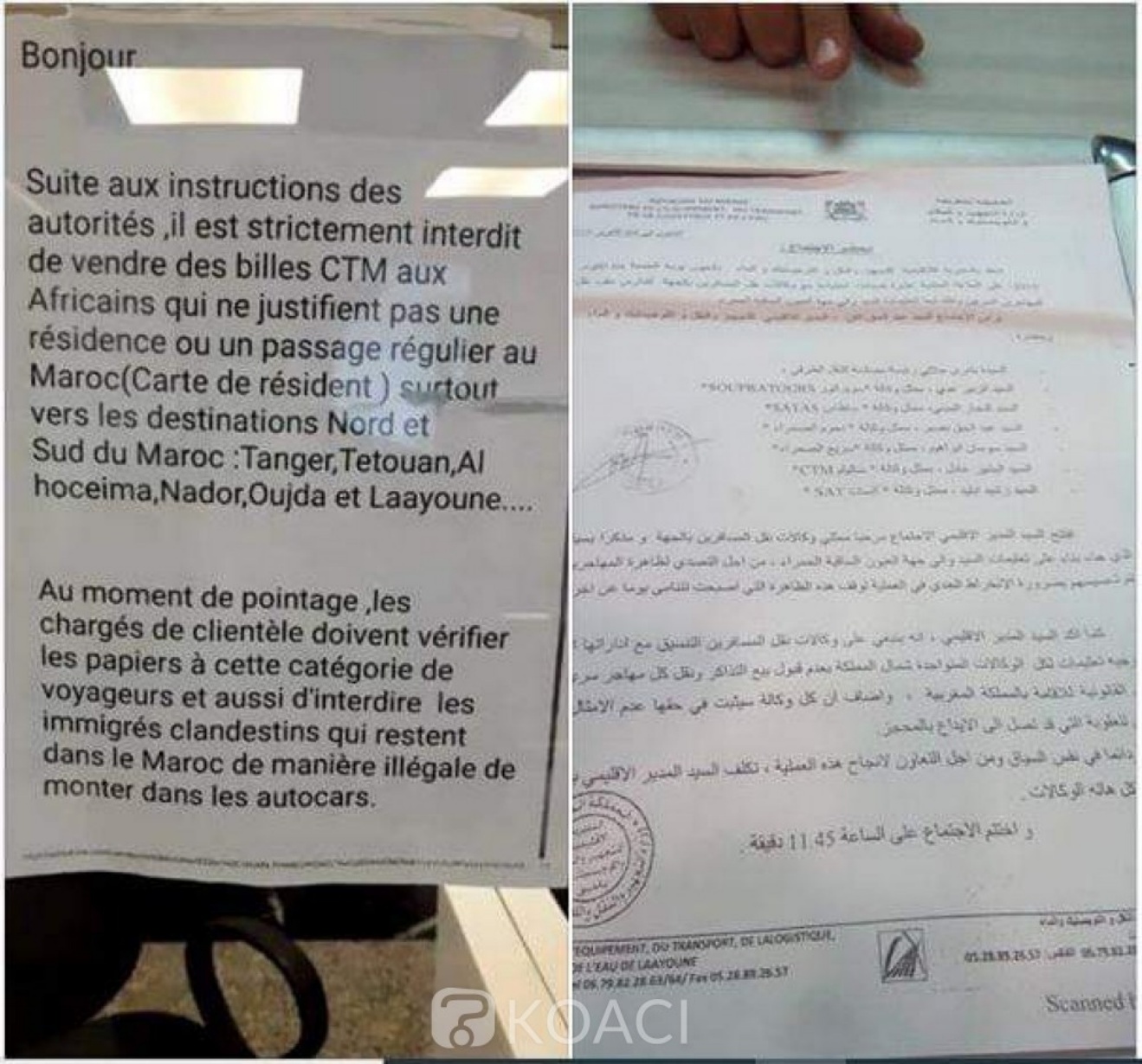
Il est interdit la vente des billets de la Compagnie de Transport Marocain (CTM) aux africains qui ne justifient une résidence ou un passage régulier au Maroc (Carte de résident) surtout vers les destinations nord et sud du pays.

Notamment les villes de Tanger, Tétouan, Al Hoceima, Nador, Oujda et Laayoune. Nous apprenons que les villes citées, sont celles où transitent les migrants pour traverser la mer et atteindre l'Europe.

Si nous doutions de la véracité de l'information dans notre publication, elle s'est avérée.

La preuve, une photo d'un Procès-Verbal (PV) d'une réunion tenue durant le mois d'octobre, entre le Ministère de

l'Équipement et du Transport à Lâayoune et plusieurs compagnies de transport atteste des consignes adressées par le département d'Abdelkader Amara aux agences concernées, suite à des instructions du Wali de la région Laâyoune Sakia-El Hamra.



Des ressortissants subsahariens au Maroc à travers plusieurs supports de communication marquent leur indignation. Pour de nombreux internautes cette décision à un caractère « Raciste » et « Discriminatoire ».

Des Marocains appellent au boycott de la Compagnie de Transport Marocain (CTM) , au retrait de la circulaire et devraient présenter des excuses publiques aux africains vivants dans leur pays.

Source :
https://www.koaci.com/article/2019/10/30/cote-divoire/societe/cote-divoire-vague-dindignation-des-africains-au-maroc-apres-la-decision-des-autorites-de-presente-un-titre-de-sejour-pour-acheter-un-ticket-de-car_136288.html